

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

du lundi 2 mai 2022 à 9h au mardi 31 mai 2022 à 18h30
sur le Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi)

de la Communauté de Communes de la Station des Rousses Haut-Jura,

Concernant l'accès aux dossiers soumis à enquête publique

Le siège de l'enquête sera situé au siège de la Communauté de Communes de la Station des Rousses – Rue du Sergent-Chef Benoit-Lizon – Fort des Rousses – 39 220 – LES ROUSSES

Le dossier soumis à enquête (RLPi) sera disponible en version papier complète au siège de la Communauté de Communes de la Station des Rousses et en version dématérialisée depuis le site internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/3040>

Un poste informatique permettant de consulter les dossiers d'enquête publique est mis à disposition du public au siège de la Communauté de Communes de la Station des Rousses.

Concernant les permanences du Commissaire enquêteur

Monsieur François GOUTTE-TOQUET, cadre de la Poste à la retraite, en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, en mairies de :

- Au siège de la Communauté de Communes, le **2 mai 2022 de 9h à 12h** ;
- Au siège de la Communauté de Communes, le **16 mai 2022 de 15h30 à 18h30** ;
- Au siège de la Communauté de Communes, le **31 mai 2022 de 15h30 à 18h30**.

Concernant les observations et propositions du public

Le public peut transmettre ses observations et propositions :

- Soit par enregistrement manuscrit sur le registre mis en place au siège de la Communauté de Communes de la Station des Rousses,
- Soit par courrier postal adressé au siège de la Communauté de Communes de la Station des Rousses à l'attention du Commissaire enquêteur,
- Soit à l'adresse électronique suivante : enquete-publique-3040@registre-dematerialise.fr
- Soit sur le registre dématérialisé accessible via le lien : <https://www.registre-dematerialise.fr/3040>

Concernant l'accès à des informations complémentaires

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être demandées est M. le Président de la Communauté de Communes de la Station des Rousses, sinon la responsable du développement territorial et touristique, au 03 84 60 52 60 / contact@cc-stationdesrousses.fr.

Concernant l'issue de l'enquête publique unique

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes. Ils seront également publiés sur le site internet de la Communauté de communes : www.cc-stationdesrousses.fr

Fait à Les Rousses, le 8 avril 2022

Le Président,

Nolwenn MARCHAND

